

Conseil Municipal Ville de Carbon-Blanc

COMPTE RENDU

Séance du mardi 19 Janvier 2016
à 18 heures 30

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le **19 janvier deux mille seize à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Alain TURBY**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Michel BERGERON, Adjoint au Maire,
- Marie Anne ELISSALDE, Adjointe au Maire,
- Yannick LOZACHMEUR, Adjoint au Maire,
- Valérie DROUHAUT, Adjointe au Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUENON, Conseiller Municipal Délégué,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Guillaume BLANCHER, Conseiller Municipal Délégué,
- Marie-Claude GOUGUET, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Anne JARRIGE, Conseillère Municipale,
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale,
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- Séverine DENIS, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale,
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Seltana BERTEAU, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale,
- Cécile MONTSEC, Conseillère Municipale Déléguée,
- Elisabeth DESPLATS, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,

Monsieur TURBY ouvre la séance et propose Monsieur Christophe JAUREGUI comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation particulière est déclaré adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur GRASSET pour présenter le Débat d'Orientation Budgétaire.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DELIBERATION N° 2016-01

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est inscrit dans la Loi ATR n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République sous le titre II « de la démocratie locale » chapitre 1^{er} « de l'information des habitants sur les affaires locales » modifiée par la Loi NOTRe du 7/08/2015 portant nouvelle organisation de la République.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat ait lieu en conseil municipal sur les orientations du budget à venir. Ce débat doit intervenir dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget prévisionnel.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

La tenue du DOB permet à l'Assemblée Délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des priorités du Budget Prévisionnel.
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

2. LE CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE

La situation globale

Selon les dernières prévisions du FMI « la croissance devrait se consolider en 2016 à l'échelle mondiale, européenne et française ».

- Sur le plan international « après une année 2015 moins bonne que prévue (en particulier du fait du ralentissement de la croissance des Etats-Unis), la croissance devrait repartir à la hausse en 2016. »

Pour le FMI, « elle serait portée avant tout par les « pays avancés » », la croissance des pays émergents ayant tendance à ralentir « à cause notamment de la baisse des prix des produits de base et des difficultés économiques liées aux instabilités géopolitiques ». Cette reprise de la croissance reste néanmoins fragile car des incertitudes existent quant à la situation économique de la Chine.

En ce qui concerne la zone Euro, la reprise est selon le FMI « plus ou moins en bonne voie ». En France la reprise reste faible avec une croissance estimée par le FMI à 1.2% pour 2015

et à 1.5% en 2016. Les prévisions de croissance ont été revues à la hausse favorisées par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. Toutefois la reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.

Les taux d'intérêt continuent d'atteindre des niveaux historiquement bas et la Banque Centrale Européenne a lancé depuis le début de l'année 2015, un programme d'achats massifs de dette publique et privée, dans l'objectif de pousser les banques à prêter aux entreprises et aux particuliers pour relancer l'activité. Les taux des marchés financiers devraient donc rester bas en 2016

Les incidences de la Loi de finances 2016 pour les collectivités

Le projet de Loi de finances (PLF) 2016 a été présenté devant le Comité des Finances Locales le 29 septembre 2015. Il contient un certain nombre de mesures et notamment la poursuite de la baisse des dotations en direction des collectivités locales.

1) Prolongation de la baisse des concours financiers de l'Etat

Le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (PLPFP) décline le pacte de responsabilité et de croissance en prévoyant la poursuite du redressement des comptes publics engagé par la Loi des finances publiques 2012-2017 par une réduction des dépenses de 50 Mds €.

Le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019 associe étroitement les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics. Ainsi, après le prélèvement de 1.5Md€ institué par la Loi de finances 2012, le projet de la loi prévoit un prélèvement supplémentaire de 11 Mds sur 3 ans (2015-2017), avec une réduction des concours financiers de 3.67 Mds € encore cette année.

Ainsi pour notre collectivité la baisse de la DGF représente une perte importante et évolue de la manière suivante :

	2013	2014	2015	2016	2017
DGF perçue	896 972 €	829 552 €	676 227 €	504 610 €	332 993 €
Evolution de la DGF en valeur		-67 420	-153 325 €	-171 617 €	-171 617 €
Evolution de la DGF en %		-7.51 %	-18.48 %	-25.38 %	-34.00 %

Il convient de souligner qu'initialement le PLF 2016 prévoyait une réforme totale de la DGF qui portait non seulement sur la dotation forfaitaire mais aussi sur les autres composantes de la DGF que sont la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Le gouvernement a annoncé le report de cette réforme au 1^{er} janvier 2017 dans l'attente de la nouvelle carte intercommunale.

Les autres éléments financiers

La prévision d'inflation du projet de loi de finances 2016 s'établit à 1%.

Le point d'indice qui sert de base au traitement des fonctionnaires, gelé depuis 2010 le restera jusqu'en 2017.

L'évolution forfaitaire des bases locatives par le Parlement a été fixée à 1% pour 2016.

Les taux d'intérêt des prêts accordés aux collectivités dépendent de nombreux facteurs dont la lisibilité est délicate. Il est envisageable de prévoir une légère hausse des taux. Selon les besoins de financement, la collectivité procédera à une mise en concurrence auprès de différentes banques.

Le budget de fonctionnement 2016 de la commune devrait se situer à un niveau supérieur à celui voté en 2015, soit environ 8 000 000 €. Pour ce faire, la Ville devrait compter sur un excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 estimé à 415 930 €. Il convient de rappeler qu'à ce montant, nous pourrions ajouter la somme de 348 246 € correspondant au report 2015 dont il conviendra d'affecter une part en recettes de fonctionnement et une autre part pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (soit un excédent cumulé de 761 965.82 €)

3. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE :

Compte tenu du contexte économique difficile et de la baisse annoncée encore cette année des dotations de la l'Etat, la situation financière de la ville de CARBON-BLANC impose une gestion rigoureuse et maîtrisée.

A. Une section de fonctionnement maîtrisée à la baisse :

Dans le tableau joint en annexe sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, vous pourrez constater une baisse globale des charges de fonctionnement de 1.77% sur un prévisionnel au budget primitif estimé à + 0.08%. Les charges à caractère général (chapitre 011) correspondent à la consommation budgétaire des années 2006/2007 (soit 1 693 274 €). Les recettes de fonctionnement sont supérieures au prévisionnel de + 1.85%, ce qui contribue au redressement de la capacité d'autofinancement brute et nette.

B. Un niveau d'endettement qui reste élevé :

Le second point attestant de la santé financière de la Ville est son niveau d'endettement qui reste important pour notre strate mais compte tenu des résultats de gestion a fortement diminué.

	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de dette en K€	4 123	4 025	4 018	5 443	5052
En €/hab	585	574	576	783	701

- En 2015, le capital dû s'élevait à 5052 K€. La capacité de désendettement de la Ville s'établissait donc à 22 années. (5052 K€/238 205 €)

- En 2016, le capital dû s'élève à 4864 K€. La capacité de désendettement de la Ville passe à 9.3 années (4864 K€/521 041 €)

Pour mémoire, il est rappelé que :

Capacité de désendettement = Capital d'emprunt restant dû au 31/12 de l'année /CAF brute. Il correspond au nombre d'années que la Ville mettrait à se désendetter si elle décidait d'affecter tout son excédent au remboursement de l'emprunt.

Les normes prudentielles se situent autour de 5 ans.

Corrigé des éléments exceptionnels et en intégrant les imputations sur les exercices de rattachement, l'excédent de fonctionnement se présente comme suit :

- 2010 : 813 603.87 €
- 2011 : 536 823.52 €
- 2012 : 556 604.17 €
- 2013 : 430 238.11 €
- 2014 : 238 205.64 €

Au terme de l'exercice 2015, on est en droit d'attendre un excédent d'environ 522 000 €

Pour mémoire, il est rappelé que l'excédent de fonctionnement se calcule de la manière suivante :

Recettes réelles – Dépenses réelles.

Il s'agit d'un ratio fondamental dans la mesure où les éléments exceptionnels (et notamment les recettes exceptionnelles) ne sont pas pris en compte dans son calcul.

En outre, l'excédent est calculé après rattachement des recettes et dépenses afférentes à chaque exercice.

4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

A. La section de fonctionnement :

- ***Les dépenses de fonctionnement :***

a/ La Ville va continuer à maintenir ses efforts de maîtrise des dépenses à caractère général (chapitre 011) et travailler sur des économies possibles notamment sur les fluides en investissant sur des matériaux générateurs d'économies à plus ou moins long terme. Quelques articles devront toutefois être majorés compte tenu de l'augmentation par exemple des effectifs scolaires et d'une assurance statutaire pour le personnel municipal qui va impacter le chapitre.

b/ Les charges de personnel (chapitre 012) devraient se stabiliser dans les mêmes proportions que le budget réalisé en 2015 prenant en compte les revalorisations prévues par les textes législatifs, les avancements d'échelon.

c/ Les atténuations de produits (chapitre 014), avec le prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU qui devrait diminuer en 2016, et le FPIC, subit une augmentation par rapport à 2015 de 60% (compte tenu de la nouvelle répartition sur les communes de la Métropole exonérée de la Dotation de Solidarité Urbaine).

d/ Les autres charges de gestion courante devraient se stabiliser à environ 900 000 €, montant légèrement inférieur à celui de 2015. La subvention d'équilibre versée au budget CCAS sera la même que l'année 2015. Comme les années précédentes, la Ville continuera bien entendu à apporter son soutien financier au tissu associatif conformément aux modalités actées lors du Grenelle des associations.

e/ Les charges financières (intérêts d'emprunt) s'établiront à environ 203 000 € contre 210 000 € en 2015. Les charges financières représenteront ainsi environ 2.5 % des charges de fonctionnement.

f/ Les autres charges pourraient se présenter comme suit :

- La dotation aux amortissements : environ 136 300 €, montant supérieur à celui des années précédentes compte tenu de l'intégration de certains travaux réalisés au chapitre 23,
- Le virement à la section d'investissement peut être estimé à 400 000 €,

• **Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes globales de fonctionnement du budget 2016 devraient globalement être stables, à savoir que nous devrions :

- au niveau des impôts et taxes (C/73), avoir une augmentation des ressources fiscales avec la prise en compte des nouvelles constructions, une baisse de l'attribution de compensation versée par Bordeaux Métropole mais compensée par une recette nouvelle (réf : convention de gestion propriété/espaces verts)
- subir une baisse de la DGF et des compensations versées par l'Etat d'un montant global de 200 000 €
- - Parallèlement, la collectivité doit poursuivre ses efforts pour augmenter l'écart entre ses dépenses et ses recettes.

Les principaux axes concernant l'exercice à venir peuvent être synthétisés comme suit :

1. Le budget sera construit sans augmentation des taux d'imposition. Par conséquent, l'augmentation des recettes fiscales ne pourra reposer que sur l'accroissement physique des bases ainsi que la revalorisation votée annuellement par le parlement (1%). Ces deux phénomènes pourraient permettre un accroissement d'environ 3% du montant des contributions directes perçues par la Ville.
2. Parmi ces recettes, il est à noter que le montant attendu au titre des droits de mutation est estimé à 230 633 €.
3. Les dotations et participations sont en baisse comme précisé ci-dessus.
4. Les produits des services devraient continuer à progresser du fait de l'accroissement des effectifs.

5. Les produits exceptionnels attendus seront marginaux : 10 000 €. Il s'agit essentiellement de remboursements d'assurance.

Au vu de la maîtrise observée de la section de fonctionnement, il paraît raisonnable de prévoir un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

B. La section d'investissement

• Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement devraient s'établir à environ 1 518 000 € dont 390 000 € de remboursement de capital d'emprunt et 257 571 € correspondant au solde des reports.

Le montant des dépenses d'équipements nouveaux devraient donc se situer aux environs de 870 429 € répartis comme suit :

- Les études
 - Solde de l'étude diagnostique des bâtiments
 - Etude pour la construction d'un groupe scolaire et d'une infrastructure petite enfance

- Les immobilisations corporelles concerneront essentiellement
 - travaux de mise en conformité des bâtiments scolaires (ADAP) répercussions à prévoir sur les prochaines années.
 - travaux d'éclairage public (piste cyclable...)
 - mise en conformité électrique de certains bâtiments
 - travaux d'amélioration du cadre de vie
 - travaux d'aménagement du cimetière (jardin du souvenir...)
 - travaux de mise en conformité et de réfection des bâtiments communaux (amélioration des conditions de travail des agents)
 - achat de mobiliers, petits équipements et de matériel informatique pour les différents services ainsi que les écoles.

• Les recettes d'investissement :

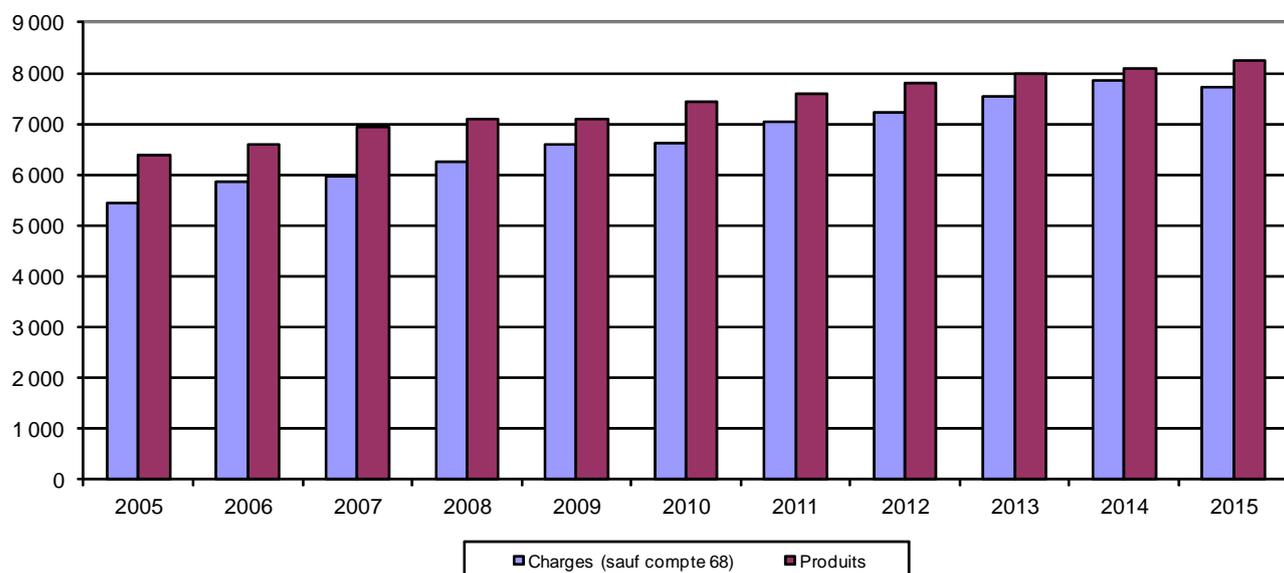
Les recettes propres de la section d'investissement couvrent le montant de l'annuité de remboursement du capital emprunté (390 000 €) comme l'impose la réglementation. En effet, nous pourrions disposer :

- de la dotation aux amortissements : 136 000 €,
- du virement de la section de fonctionnement : 388 000 €,
- du FCTVA : 80 000 €.

Pour équilibrer le budget, les autres recettes d'investissement 2016 proviendront des reports de l'exercice 2015 (461 000 €), de l'excédent d'investissement reporté (31 000 €), des subventions (32 000 €) et d'un emprunt (environ 390 000 €).

5. ANNEXES STATISTIQUES :

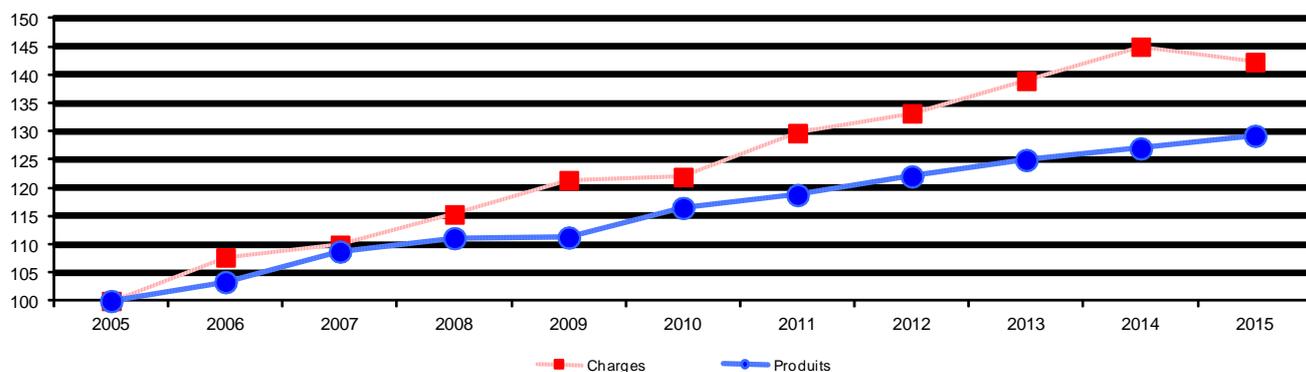
PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT (en K€)



ANNEES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Charges (sauf compte 68)	5 433	5 852	5 973	6 266	6 594	6 625	7 047	7 237	7 549	7 861	7 730
Produits	6 386	6 600	6 945	7 096	7 104	7 438	7 584	7 794	7 979	8 099	8 253

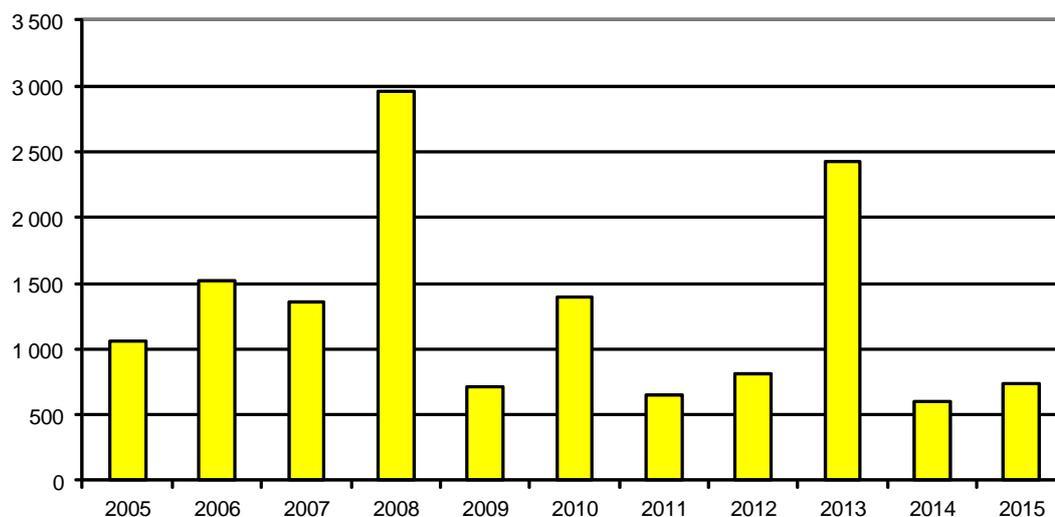
EVOLUTION COMPAREE DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

(Indice 100 en 2005)



ANNEES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Charges	100	108	110	115	121	122	130	133	139	145	142
Produits	100	103	109	111	111	116	119	122	125	127	129

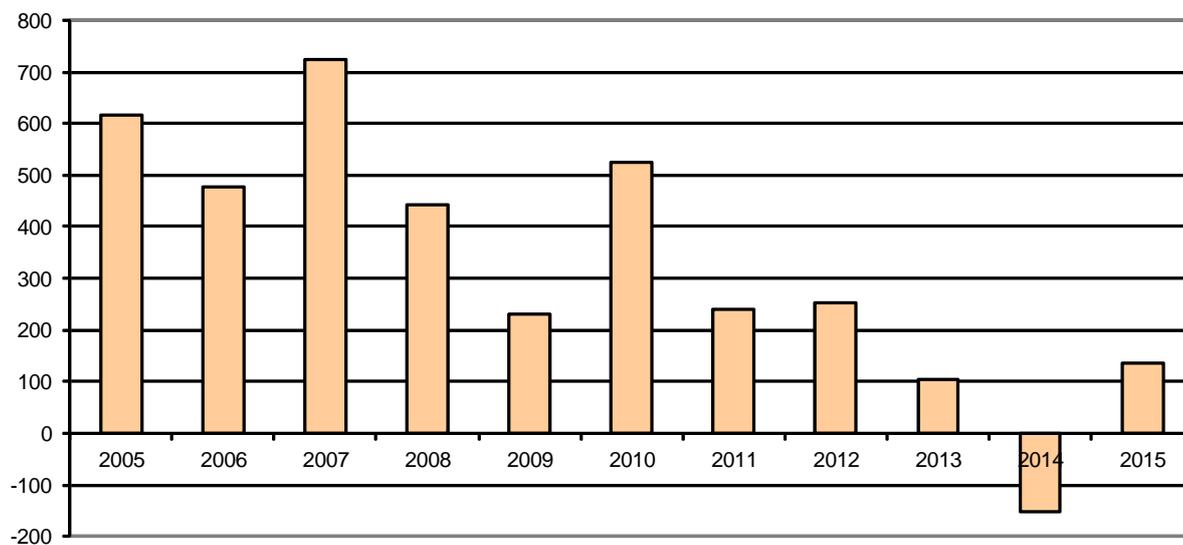
DEPENSES D'EQUIPEMENT (en K€)



2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 061	1 519	1 360	2 956	713	1 398	651	808	2 430	599	740

(hors RAR)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NET DE LA COMMUNE (en K€)



2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
617	476	725	441	232	525	239	253	105	-152	136

Monsieur le Maire remercie Monsieur GRASSET pour son exposé et cède la parole aux intervenants avant de donner lui-même des précisions sur les orientations qui seront prises dans le cadre du budget.

Au nom du Groupe AGA, Madame BECERRO souhaite faire la déclaration suivante :

« Des explications que vous venez de donner et de la discussion en commission ressources, il ressort que l'année 2015, comme 2014, a été une année placée sous le signe de l'austérité imposée par le gouvernement socialiste, austérité mue par les choix ultralibéraux que nous déplorons.

Depuis 2012, ce gouvernement impose 11 milliards de baisse de dotations aux collectivités. Il ne tient aucun compte des protestations des collectivités, ni du niveau d'alerte pour certaines. Dans le même temps, il octroie 41 milliards au patronat au titre de crédit d'Impôt, de baisse et d'exonérations des charges sociales. Pour autant, le chômage n'a pas reculé, bien au contraire.

Et pourtant, le gouvernement continue : l'orientation pour 2016 est encore placée sous le signe de recettes diminuées de 170 000 €, et 2017 annonce une baisse encore plus forte.

Comme nous l'avons dit lors de la discussion du budget 2015, la perte cumulée de la DGF de 2009 à 2016 s'élève à plus de 1 million d'euros pour notre commune.

Nous sommes d'accord pour une gestion rigoureuse de l'argent public, pour un contrôle permanent des dépenses, mais nous refusons la baisse imposée des recettes qui ne permet pas de bâtir un projet correspondant à nos besoins réels. Dans une situation où le nombre d'habitants augmente considérablement comme nous venons de le voir et où dans le même temps augmente également la précarisation de la population, le service public que nous devons à nos concitoyens doit être encore plus performant.

Pour répondre à ces besoins nouveaux et croissants, nous pensons qu'il y a des services trop justes en fonctionnaires et, si nous voulons une politique ambitieuse pour répondre à ces besoins nouveaux, il faudra augmenter, bien sûr raisonnablement, notre nombre de salariés : exemples police, jeunesse, personnels de service des écoles, TAPS, entretien de la ville.

De plus, vous avez dit que « la ville continuera à apporter son soutien financier au tissu associatif », ce que nous approuvons. Toutefois, il faut rappeler que les associations doivent faire face, elles aussi, à l'accroissement de la population et aux difficultés financières importantes pour certains. Cela veut dire qu'elles ont besoin de moyens supplémentaires (personnels, locaux parfois et matériels), et dans le même temps doivent penser à ne pas augmenter les tarifs de certaines de leurs activités, pour rester accessibles au plus grand nombre, en particulier les enfants. Donc, pour certaines associations il faudrait une aide financière plus importante. Vous le dites souvent : l'activité du tissu associatif est très importante pour la commune, il faut donc le préserver et lui permettre de s'adapter aux demandes nouvelles.

Concernant les investissements : Depuis le début de votre mandature vous n'avez cessé de souligner la réalité de bâtiments municipaux qui n'avaient pas été entretenus et qui, pour certains, ne correspondaient plus du tout aux besoins des habitants et des salariés. Vous avez commandé une étude pour bâtir un projet de rénovation/construction qui s'étalerait sur plusieurs années, ce qui est cohérent. Cela ne débiterait qu'en 2017. La baisse des recettes d'Etat, notre capacité d'autofinancement réduite à ce jour et notre taux d'endettement encore important, ne nous permettent pas d'envisager sereinement tous ces travaux. Vous avez souvent fait allusion à la vente de foncier pour ce faire, cela veut bien dire que nous sommes, là encore, limités dans nos projets.

Alors même si nous sommes d'accord pour saluer les efforts importants faits par les agents dans le cadre d'une gestion rigoureuse, (et nous ne sommes pas d'accord sur le gel de l'indice pour les fonctionnaires), nous pensons que ces efforts sont arrivés à leur maximum. Nous sommes contre une orientation budgétaire qui nous est imposée arbitrairement et qui ne tient pas compte de nos besoins réels pour un service public communal ambitieux et réaliste.

Monsieur PINEAU indique que c'est précisément quand l'argent public est rare et donc précieux, que les choix budgétaires sont importants et que le Politique est fortement engagé, car ce sont les Elus qui doivent exprimer ce qui est important, ce qui est prioritaire par rapport à ce qui l'est moins. C'est donc aux Elus de le faire parce qu'ils ont la légitimité démocratique. En ce sens, l'exercice du budget et du Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice « politique ».

Sur le DOB proprement dit, Monsieur PINEAU précise qu'il s'exprime sur la base de chiffres prévisionnels. En fonctionnement, il note que la Commune sort, cette année, de l'effet ciseau. En effet, les recettes progressent plus vite que les dépenses. La CAF brute s'améliore de façon très significative (521 041 € en 2015 contre 238 205 € en 2014, soit le double).

Si les chiffres sont confirmés, les dépenses sont en baisse notamment au chapitre 11 où Monsieur PINEAU remarque une économie de 101 000 € par rapport au budget voté, soit 5.6 % et 175 518 € (soit 9 %) par rapport aux données sur le réalisé 2014. Cette baisse suit celle de l'an passé. Le marché de la restauration scolaire représente une part importante des économies réalisées.

Sur les dépenses de Personnel, le GVT est à classiquement 1.5 %. Or, Monsieur PINEAU constate une augmentation de seulement 0.76 % : la pyramide des âges semble en être la cause.

En ce qui concerne les recettes, une baisse de la DGF à 170 000 € a été anticipée par la Majorité municipale tout comme les recettes supplémentaires principalement liées à la dynamique des bases : accroissement physique et revalorisation.

En conclusion la Commune réduit donc son train de vie et voit ses recettes augmenter. Monsieur PINEAU s'interroge : s'il est souhaitable, indispensable de maîtriser les dépenses « jusqu'où ne pas aller trop loin » dans l'austérité pour ne pas altérer le service rendu aux citoyens ? Si on n'observe pas de rupture dans les services, force est de constater que des situations en tension surviennent vite : une photocopieuse dans une école qui tarde à être réparée, un bus scolaire supprimé pour quelques mois, un marché de la restauration offert au moins-disant avec une qualité de service insuffisante.

Monsieur PINEAU appelle la Majorité municipale à la prudence et à la vigilance : réaliser des économies ne doit pas être un objectif politique en tant que tel mais un moyen pour dégager des marges de manœuvre budgétaires permettant de financer l'indispensable dont les citoyens ont besoin.

En ce qui concerne la dette, Monsieur PINEAU note un niveau global de celle-ci à 5 millions d'euros. C'est certes un niveau élevé mais la situation est saine, la Commune n'ayant pas souscrit d'emprunts toxiques à l'instar d'autres Communes. La capacité de désendettement s'est d'ailleurs normalisée par rapport à 2015, de 22 ans celle-ci est passé à 9.3 ans. Un objectif à 7/8 années serait sûrement plus convenable. Le DOB parle de 5 ans, mais cela lui semble exagéré. Monsieur PINEAU souhaiterait connaître les dates d'échéances des différents prêts bancaires afin de préciser les marges de manœuvre dont la Commune peut disposer. Quel est le ratio par habitant ?

Au global, si la Commune est toujours dans une situation budgétaire qui appelle sérieux et vigilance, force est de constater qu'il n'y pas péril. C'est d'ailleurs le sens des courriers des Préfets en 2014 et 2015. Le discours catastrophique n'est donc pas pertinent y compris en section d'investissement.

En ce qui concerne la DGF, Monsieur PINEAU s'interroge de savoir si la commune aurait cherché à optimiser ses dépenses de la même façon si elle n'avait pas été confrontée à une baisse aussi importante de la DGF.

Madame BECERRO est surprise de cette position. Selon sa conception de l'utilisation de l'argent public, il est déplacé de corréler sanction économique et rigueur de gestion. Une gestion rigoureuse s'impose aux Elus comme aux Responsables associatifs dès qu'il s'agit de gérer les fonds publics afin d'optimiser le service rendu.

Monsieur PINEAU remarque que sur les orientations budgétaires envisagées par la Majorité municipale, les taux des taxes n'augmenteront pas. Il s'interroge sur les subventions allouées aux associations. Pour conclure, il souhaiterait que les investissements soient consacrés en priorité aux écoles.

Madame BECERRO indique que l'on peut effectivement s'interroger sur le montant de la baisse des frais de fonctionnement mais qu'il était également nécessaire de s'interroger sur les dépenses excessives réalisées auparavant. Si la DGF était au niveau de celle de 2013, la Commune disposerait de 392 000 € supplémentaires pour, par exemples, goudronner les routes, aménager les trottoirs.

Monsieur PEREZ ROBA fait part de sa stupéfaction et de sa colère d'apprendre que l'assurance statutaire du personnel avait été supprimée et que personne ne pouvait fournir d'explications. Cette décision aurait pu avoir des conséquences très graves pour la Collectivité.

Monsieur le Maire répond aux argumentaires avancés par les groupes minoritaires.

Il explique que la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement sur plusieurs années a fortement impacté la capacité d'investissement de la collectivité. Il regrette que l'Etat ne tienne pas compte des efforts accomplis par certaines collectivités en matière de maîtrise et de diminution de leurs dépenses de fonctionnement pour moduler la baisse de DGF.

Monsieur le Maire précise également que c'est mal le connaître que de croire que c'est la baisse de la DGF qui le conduit à une gestion rigoureuse de l'argent public.

Depuis deux ans, un travail d'optimisation des dépenses a été réalisé par les services permettant de constater une baisse significative des charges tout en maintenant un service public de qualité. Cependant, l'année 2016 s'avère charnière car de nouvelles économies ne pourront être obtenues qu'avec des investissements sur des équipements générateurs d'économie.

De plus, on assiste à une hausse mécanique des dépenses du fait de l'augmentation de la population et de l'inscription d'une dépense nouvelle liée à la souscription d'un contrat d'assurance statutaire pour le personnel.

Quant aux recettes de fonctionnement liées à la fiscalité, malgré une augmentation mécanique des bases d'imposition liée aux nouvelles constructions, leurs montants ne compensent pas les dépenses supplémentaires.

Il n'est pas non plus envisageable dans un contexte économique et social difficile d'augmenter les taux d'imposition de la collectivité déjà très élevés.

Quant à la capacité de désendettement de la collectivité même si elle s'est améliorée, elle reste encore tendue, un organisme bancaire a d'ailleurs refusé d'octroyer un prêt en 2015.

2) RESTAURATION MUNICIPALE – MARCHÉ

DELIBERATION N° 2016-02

Monsieur le Maire indique que la commune de Carbon-Blanc a procédé à une consultation pour l'attribution du marché relatif à la fourniture et à la livraison en liaison froide de repas et de goûters pour le Service de la Restauration Municipale.

Pour cette consultation, il a été décidé de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert telle que décrite aux articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Ce marché se compose d'une solution de base qui consiste en la fourniture et la livraison de repas ou de pique nique pour les enfants des écoles maternelles, des écoles élémentaires, pour les adultes et pour les personnes âgées.

Le marché comporte également deux options qui concernent :

- Option n° 1 : la fourniture des goûters pour les accueils périscolaires des écoles maternelles et pour les ALSH (maternel et élémentaire)
- Option n° 2 : la fourniture des goûters pour les accueils périscolaires des écoles élémentaires.

La consultation prévoyait également deux visites des sites de restauration, une remise d'échantillon et une dégustation des plats.

La CAO réunie le 21 décembre 2015 a déclaré recevable l'ensemble des offres et a statué suivant les critères définis dans le cahier des charges. Les 4 prestataires qui ont remis une offre sont :

- Convivio
- Alium Traiteur
- Elior Restauration
- Sogeres Restauration

Après analyse de ces offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir la Société ELIOR Restauration pour la solution de Base et l'option n°1 (goûter pour les accueils périscolaires des écoles maternelles et pour les ALSH maternel et élémentaire). L'option n° 2 n'a pas été retenue.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Entériner le choix de la Commission Municipale d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché relatif à la fourniture et à la livraison en liaison froide de repas et de goûters pour les accueils périscolaires des écoles maternelles et pour les ALSH maternel et élémentaire pour le Service de la Restauration Municipale.
- l'autoriser à signer l'ensemble des pièces du marché à intervenir avec la Société ELIOR Restauration sise à BEGLES.

La dépense dont le montant prévisionnel est estimé à 320 782.03 € TTC sera inscrite au budget de l'exercice en cours et suivants à l'article 6042.

Madame DENIS aurait souhaité que la Commission Education soit consultée pour établir le cahier des charges. Quelles garanties ont communiquées les Sociétés en matière de produits bio, de circuits courts ?

Madame DROUHOUT indique que le CCTP mentionne que les circuits courts seront à privilégier, les entrées, les plats et les desserts seront, le plus souvent, faits maison, les fruits et les légumes de saison seront privilégiés, les viandes seront d'origine française, les poissons seront de saison et en provenance des mers européennes ou de l'Océan Atlantique, les denrées seront de qualité et pourront être porteuses de label de qualité ou du label bio.

Madame CANALES regrette l'arrêt de la collaboration avec la Commune de LORMONT pour une société qui a fourni des repas de mauvaise qualité. Elle regrette qu'une consultation plus large avec les Communes du territoire n'ait pu être envisagée.

Pour Monsieur le Maire, cette solution n'était pas envisageable au regard de l'augmentation d'une euro par repas et de la situation financière de la Commune. Il souligne que la Société précédemment choisie avait sous évalué son prix et la qualité de ses prestations s'en était ressentie. Par rapport au choix de la Commission d'Appel d'Offres du 21 décembre dernier, des critères ont été déterminés (valeur technique et le prix). Ainsi, le choix porté par la CAO a retenu l'offre de la Société qui présentait le meilleur rapport qualité/prix.

Après ces diverses interventions, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

3) PERSONNEL – REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

DELIBERATION N° 2016-03

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 26 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accompagner deux jeunes, reconnus travailleurs handicapés, dans leur préparation au CAP Travaux Paysagers.

Dans le cadre des contrats d'apprentissage qui ont été signés, la collectivité a également souhaité faire bénéficier ces apprentis d'une formation au permis de conduire B.

Le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique a alors été sollicité pour une aide financière. Celle-ci a été allouée pour un montant total de 3 050 €, versée à la Collectivité.

Messieurs Alexandre LUCIE MARIE et Monsieur Geoffrey FOURCADE, apprentis, ont respectivement communiqué les devis suivants :

- AUTO ECOLE CAMPUS CARIET, sise 19 place J. Dormoy, 33800 BORDEAUX 1 109 €
- AUTO ECOLE LE TRIANGLE, sise 3 avenue Claude Taudin, 33440 AMBARES 1 010 €

Aussi, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser à ces sociétés d'auto-école les montants précités. En cas de besoin, un complément sera adressé à celles-ci à concurrence de 1 525 € correspondant à la somme allouée pour chaque apprenti par le FIPHP. A contrario, la somme restante sera consacrée, sous réserve de l'accord du FIPHP, à des actions en faveur de personnel handicapé de la Commune.

La dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours, article 6184.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

4) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

DELIBERATION N° 2016-04

Monsieur le Maire indique que l'Association O'fil du jeu a sollicité la Commune pour percevoir une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 €.

Monsieur le Maire rappelle que la subvention allouée à cette association avait été minorée dans l'attente de réponses de mécènes potentiels. Compte tenu de l'absence de nouveaux financeurs et des retards de paiements de partenaires, l'Association se trouve en difficulté.

Aussi, comme il s'y était engagé, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à cette association qui fait preuve de dynamisme et accompagne la Commune dans ses différents projets.

Monsieur le Maire précise que Madame DENIS, étant membre de cette Association, ne prendra pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire.

La dépense sera prévue à l'article 6574 du budget 2016.

5) CONVENTION SACPA

DELIBERATION N° 2016-05

Le décret n 2002-1381 du 25 novembre 2002 fait obligation aux communes de mettre à la disposition de leurs administrés les numéros de téléphones de la fourrière légale et celui des services qu'ils peuvent appeler pour obtenir l'enlèvement d'animaux errants ou morts sur la voie publique.

Afin de faire face à cette obligation, la Commune ne disposant pas de services spécialisés, il est proposé d'établir un partenariat avec une structure susceptible de prendre en charge ce type de prestation.

La Société Anonyme SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) s'engage à effectuer, à la demande de la Commune, les interventions nécessaires pour assurer :

- ✗ la capture en urgence des animaux errants, hares, dangereux
- ✗ la prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés à la diligence de la société
- ✗ l'enlèvement des animaux morts et conduite au centre d'équarrissage suivant la législation en vigueur.
- ✗ La conduite des animaux à la fourrière légale.

Ces interventions seront facturées en application d'un prix forfaitaire mentionné à l'article 6 de la convention à intervenir. Le coût de celles-ci pourra être récupéré auprès du propriétaire de l'animal si ce dernier est identifié.

Un chiffre d'affaire minimum de 0.30 € HT par habitant et par année contractuelle devra être réalisé par la Société. Pour le cas où les interventions commanditées par les services habilités n'atteindraient pas le montant prévu, une facture de régularisation sera adressée à la Mairie.

La convention d'une durée de 1 an pourra être renouvelée trois fois pour une période équivalente de 12 mois, sans pouvoir au total excéder 4 ans.

Aussi, Monsieur GRASSET demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de CARBON-BLANC et la SA SACPA dont le siège est situé à PINDERES, Domaine de Rabat, afin de mettre en place un service d'assistance et de contrôle du peuplement animal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de Monsieur GRASSET.

La dépense correspondante sera inscrite au budget, article 6042.

6. INFORMATIONS

• **COURRIER DE M. GÉRARD PINSTON**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur PINSTON qui souhaite démissionner de son poste d'Adjoint pour raisons personnelles. Monsieur PINSTON restera Conseiller Municipal et continuera à participer à la vie municipale.

• **DECISION DE L'ORDONNATEUR**

Des travaux d'équipement d'éclairage public ont été réalisés fin novembre compte tenu de leur urgence et de la défaillance de l'éclairage de certaines rues de la ville.

Par ailleurs, un solde de travaux concernant le lot 6 pour l'entreprise Richard et l'entreprise atelier d'agencement lot 8 sont à prendre en compte afin de clôturer cette opération d'équipement.

Aussi pour des raisons de sécurité évidente et compte tenu de la situation actuelle, il est proposé une décision de modification des crédits budgétaires comme suit :

En section d'investissement :

Opérations Libellés	Article/ Sous-Fonction	Diminution Section des Dépenses	Augmentation Section des Dépenses
Dépenses imprévues	020	26 700 €	
Opération 35 Château Brignon	2313/33		12 700 €
Opération 10 Travaux d'éclairage Public	21534/814		14 000 €
Total		26 700 €	26 700 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.